

Certificat de fonctionnement
n° 04.00.271.002.1 du 22 janvier 2004

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
Capteur de déplacement ACTIA type IS2000 version 1426 XY

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie - Sous-direction de la métrologie

20 avenue de Ségur - 75353 Paris 07 SP - France

FABRICANTS :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 - France

et

Electricfil Industrie - 77, allée des Grandes Combes - ZI Ouest Beynost - F 01708 Miribel -France

BENEFICIAIRE :

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 - France

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Capteur de déplacement ACTIA type IS2000 1426 XY

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Le capteur de déplacement ACTIA type IS2000 version 1426 XY (où X et Y correspondent respectivement à la longueur du corps plongeant et à l'épaisseur de la rondelle de montage) est conçu pour être utilisé avec une unité embarquée sur le véhicule ACTIA type L2000 version P104194-100 Indice 6.

ESSAIS REALISES :

Le capteur de déplacement ACTIA type IS2000 version 1426 XY a été soumis aux essais de fonctionnement prévus par l'appendice 9 (chapitre 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié.

N°	Essais	Résultats des essais	Remarques
1.	Inspection administrative		
1.1.	Documentation	satisfaisant	
2.	Inspection visuelle		
2.1.	Conformité avec la documentation	satisfaisant	
2.2.	Identification/marquage	satisfaisant	
2.3.	Matériaux	satisfaisant	
2.4.	Scellement	satisfaisant	(1)
3.	Essais de fonctionnement		
3.1.	Données d'identification du détecteur	satisfaisant	
3.2.	Détecteur de mouvement — appariement à l'unité embarquée sur le véhicule	satisfaisant	
3.3.	Détection de mouvement	satisfaisant	
	Précision de la mesure des mouvements	satisfaisant	
4.	Essais environnementaux		
4.1	Température d'exploitation	satisfaisant	
4.2	Cycles de température	satisfaisant	
4.3	Cycles humides	satisfaisant	(2)
4.4	Vibration	satisfaisant	
4.5	Chocs mécaniques	satisfaisant	
4.6	Protection contre l'eau et les corps étrangers	satisfaisant	
4.7	Protection contre les inversions de polarité	satisfaisant	
4.8	Protection contre les courts-circuits	satisfaisant	
5	Essais de compatibilité électromagnétique		
5.1	Émission rayonnée et susceptibilité	satisfaisant	
5.2	Décharge électrostatique	satisfaisant	
5.3	Susceptibilité transitoire par conduction au niveau des lignes de transmission de données	satisfaisant	

REMARQUES :

- (1) Le capteur de déplacement ACTIA type IS2000 version 1426 XY est scellé sur le véhicule porteur au moyen d'un fil perlé bloqué par une pastille déformable qui doit être revêtue de la marque de l'organisme agréé qui a installé ce capteur. Ce fil perlé empêche également le démontage du connecteur du câble de raccordement à l'unité embarquée sur le véhicule ACTIA type L2000 version P104194-100 indice 6.
- (2) Les cycles humides ont été réalisés sur un capteur non alimenté en tension.

CONCLUSION :

Le capteur de déplacement ACTIA type IS2000 version 1426 XY a satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour la ministre déléguée à l'industrie et par délégation,
le directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie

J.J. DUMONT